

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/05/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	24

Vote
<b>A la majorité</b>
Pierre Yves BRIAND : 23
Vote blanc : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême

Le : 26/05/2020

Et

Publication ou notification du :  
27/05/2020

L'an 2020, le 25 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni dans la salle du Castel, sous la présidence de Madame Renée MARCHAND, Conseillère municipale, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. LIAUD Eric, Mme GOMBAUD Christel, M. DAMY Michel, Mme MARCHAND Renée, M. NAU Pierre, Mme MACOIN Gladys, M. OURTAAU Philippe, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme VANDER JEUGT Audrey, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre-Yves

Absent(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme FEITO Laetitia, Mme SOARES Luisa

**A été nommée secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

**2020\_03\_01 – Election du Maire**

Vu la situation sanitaire liée au COVID-19, la séance du conseil municipal se déroule à huis-clos ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Marie.

Madame la Présidente demande alors s'il y a des candidat(e)s.

La candidature suivante est présentée :  
-Monsieur Pierre Yves BRIAND

Madame la Présidente invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre Yves BRIAND : 23 voix.

Monsieur Pierre Yves BRIAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/05/2020

La conseillère municipale

Renée MARCHAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/05/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	24

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 26/05/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
27/05/2020

L'an 2020, le 25 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni dans la salle du Castel, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. LIAUD Eric, Mme GOMBAUD Christel, M. DAMY Michel, Mme MARCHAND Renée, M. NAU Pierre, Mme MACOIN Gladys, M. OURTAAU Philippe, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme VANDER JEUGT Audrey, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre-Yves

Absent(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme FEITO Laetitia, Mme SOARES Luisa

**A été nommée secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

**2020\_03\_02 – Détermination du nombre d'adjoints**

Vu la situation sanitaire liée au COVID-19, la séance du conseil municipal se déroule à huis-clos ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Châteaubernard un effectif maximum de 8 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,  
Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver la création de 6 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 26/05/2020  
Le Maire  
Pierre-Yves BRIAND

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/05/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	24

Vote
<b>A la majorité</b> Liste Dominique PETIT: 23 Vote blanc :1

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême

Le : 26/05/2020

Et

Publication ou notification du :

27/05/2020

L'an 2020, le 25 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni dans la salle du Castel, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. LIAUD Eric, Mme GOMBAUD Christel, M. DAMY Michel, Mme MARCHAND Renée, M. NAU Pierre, Mme MACOIN Gladys, M. OURTAAU Philippe, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme VANDER JEUGT Audrey, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre-Yves

Absent(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme FEITO Laetitia, Mme SOARES Luisa

**A été nommée secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

### 2020\_03\_03 – Election des adjoints

Vu la situation sanitaire liée au COVID-19, la séance du conseil municipal se déroule à huis-clos ;

Le Maire, après son élection et la détermination du nombre d'adjoints, donne lecture des articles L. 2122-1, L.2122-4 et L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales. L'article L.2122-1 dispose qu'« il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

L'article L.2122-4 dispose que « le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret ... ».

L'article L.2122-7-2 dispose que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 ».

Le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des six (6) adjoints.

Après un appel de candidature, la liste candidate est la suivante :

- Dominique PETIT
- Michel DAMY
- Christel GOMBAUD
- Pierre NAU
- Philippe OURTAAU
- Renée MARCHAND

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

La liste :

- Dominique PETIT
- Michel DAMY
- Christel GOMBAUD
- Pierre NAU
- Renée MARCHAND
- Philippe OURTAAU

a obtenu 23 voix.

La liste suivante :

- Dominique PETIT
- Michel DAMY
- Christel GOMBAUD
- Pierre NAU
- Renée MARCHAND
- Philippe OURTAAU

ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Madame Dominique PETIT, 1ère Adjointe au Maire

Monsieur Michel DAMY, 2e Adjoint au Maire

Madame Christel GOMBAUD, 3e Adjointe au Maire

Madame Pierre NAUD, 4e Adjointe au Maire

Madame Renée MARCHAND, 5e Adjointe au Maire

Monsieur Philippe OURTAAU, 6e Adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/05/2020

Le Maire

Pierre-Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/05/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	24

Vote
<b>Pas de vote</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême

Le : 26/05/2020

Et

Publication ou notification du :

27/05/2020

L'an 2020, le 25 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni dans la salle du Castel, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. LIAUD Eric, Mme GOMBAUD Christel, M. DAMY Michel, Mme MARCHAND Renée, M. NAU Pierre, Mme MACOIN Gladys, M. OURTAAU Philippe, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme VANDER JEUGT Audrey, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre-Yves

Absent(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme FEITO Laetitia, Mme SOARES Luisa

**A été nommée secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

**2020\_03\_04 – Lecture et diffusion de la chartre de l' élu**

Vu la situation sanitaire liée au COVID-19, la séance du conseil municipal se déroule à huis-clos ;

Vu le code général de collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-7 et L.1111-1-1 ;

Comme le prévoit la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, le maire donne lecture de la chartre de l' élu local puis en remet une copie aux conseillers municipaux ainsi qu' une copie du chapitre III du titre II du CGCT relatif aux « Conditions d' exercice des mandats municipaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/05/2020

Le Maire

Pierre-Yves BRIAND